BAT #9: Procédures d'intervention en cas d'urgence sur un site contaminé

DESCRIPTION:

L'évaluation et l'assainissement des lieux constituent deux des plus importantes mesures à prendre à la suite d'incidents impliquant le rejet ou le déversement de contaminants. Il est essentiel de bien planifier la réponse initiale à de tels incidents afin de limiter la gravité des dangers et l'étendue de la contamination.

PLANIFICATION D'URGENCE

La planification d'urgence est essentielle

à la réussite des mesures prises à la suite d'un incident impliquant des matières dangereuses. Il faut élaborer un plan d'urgence pour tout site posant un risque de rejet de contaminants. Un tel plan peut se diviser en six sections, comme suit :

- **Mise en branle: Cette section traite de la manière dont sont traités les appels d'urgence et dont s'amorce la prise de mesures d'urgence. L'expression appels d'urgence 24 heures par jourdevrait clairement apparaître dans le texte. Les appels d'urgence devraient être traités au moyen d'un formulaire pré-imprimé intitulé "Rapport Incident Pollution".**
- **Tâches liées à l'intervention: Cette section devrait communiquer des renseignements suffisants pour minimiser le danger que courent les premiers arrivants sur les lieux (p. ex., procédures d'évacuation, manipulation initiale des matières dangereuses, équipement de protection).**
- **Structure organisationnelle: Le plan devrait présenter une structure organisationnelle. On devrait désigner un coordonnateur sur le terrain, identifier le personnel requis pour faire face aux urgences et décrire les fonctions générales de ces individus. Une liste de personnes-ressources devrait également être incluse.**
- **Programme de santé et de sécurité: La santé et la sécurité du personnel sur les lieux est la principale considération de toute mesure d'urgence. Le BAT n° 11aborde les questions de santé et de sécurité liées aux sites contaminés. On devrait consulter ce BAT en conjonction avec le présent dans le but de faire face aux cas d'urgence.**
- **Caractéristiques du site: Le plan devrait comprendre une description des caractéristiques du site. Cette description devrait porter sur la structure physique des lieux, sur les contaminants qui s'y trouvent, sur le terrain et sur l'hydrogéologie, ainsi que sur la nature et la proximité des sources d'exposition.**
- **Préparation: Des scénarios d'intervention en cas d'urgence devraient être élaborés et mis à l'essai.**

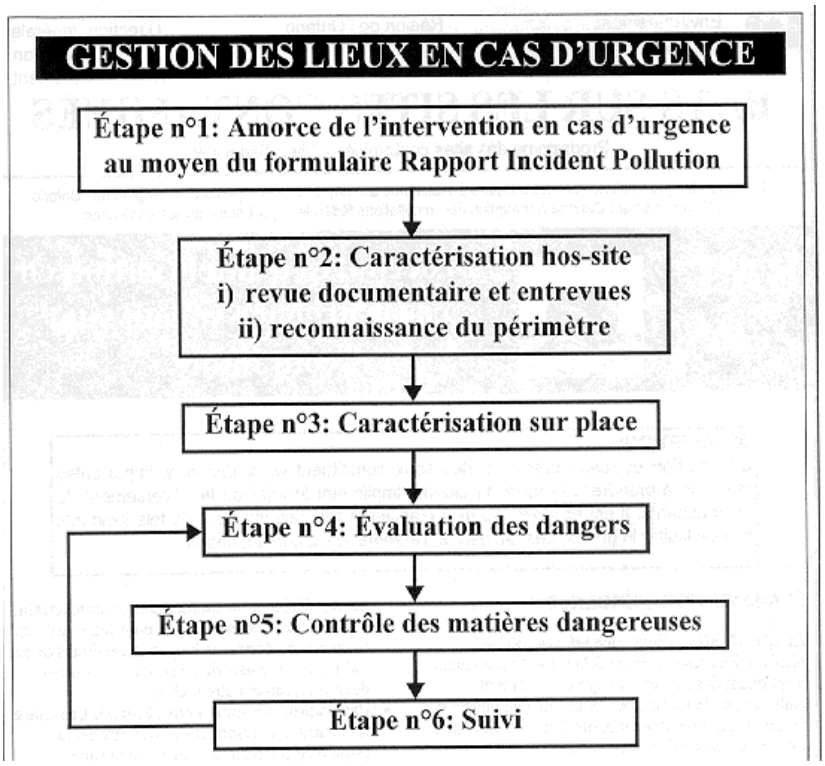

GESTION DES LIEUX EN CAS D'URGENCE

La présente section énonce les étapes à suivre lors d'une intervention en cas d'urgence. Les procédures qui suivent constituent des lignes directrices générales; n'hésitez pas à les modifier en fonction des besoins propres de votre site. Des mesures de contrôle préliminaires devraient être adoptées dès qu'il est possible de le faire en toute sécurité. Dans certains cas, il est possible d'instaurer de telles mesures avant la fin des travaux de caractérisation du site. **N'oubliez pas de donner préséance aux questions de santé et de sécurité.**

Étape n° 1 : Amorce de l'intervention en cas d'urgence

Là où il existe un plan d'urgence, ce dernier doit indiquer les mesures à prendre pour amorcer l'intervention en cas d'urgence. Là où aucun plan n'existe, les renseignements pertinents doivent être recueillis et notés au moyen du **formulaire Rapport Incident Pollution**, après quoi le personnel et les ressources nécessaires doivent être réunis en vue d'assurer la gestion des lieux.

Si un rejet ou un déversement de contaminants survient dans des installations fédérales situées en Ontario, signalez l'incident dans les plus bref délais au centre d'intervention en cas de déversement qu'administre le ministère de l'Environnement de l'Ontario, en composant le (416) 325-6000 ou le 1-800-268-6060.

Étape n° 2 : Caractérisation hors-site

Il faut recueillir le plus grand nombre de renseignements possibles **avant d'arriver sur les lieux**, de manière à pouvoir évaluer tous les dangers possibles et élaborer des mesures assurant la protection du personnel de première vague. Il est particulièrement important de reconnaître les conditions qui posent un danger immédiat pour la vie et pour la santé (DIVS). À l'étape de la caractérisation hors-site, les renseignements peuvent provenir de deux sources principales, soit, d'une part, **la revue documentaire et les entrevues** et, d'autre part, **la reconnaissance du périmètre**.

Au moyen des renseignements obtenus à cette étape du processus, on doit déterminer les tâches à accomplir, les procédures de sécurité à suivre ainsi que l'équipement de protection individuel que devront utiliser les membres de l'équipe d'intervention tout au long de l'étape de caractérisation sur place.

Étape n° 3 : Caractérisation sur place

La caractérisation sur place permet d'obtenir des renseignements en vue de reconnaître les dangers propres au site et d'établir les procédures de santé et de sécurité qui s'imposent pour protéger les employés et le public contre les dangers qui pourraient les menacer tout

au cours de l'intervention. Il est absolument essentiel que ces renseignements soient aussi précis, détaillés et complets que possible afin que les procédures puissent être adaptées en fonction des dangers particuliers qui pourront se poser.

Étape n° 4 : Évaluation des dangers

Une fois que tous les renseignements ont été recueillis, on peut procéder à l'évaluation de la gravité des dangers (prière de consulter le **BAT n° 16** et le **BAT n° 17**).

Étape n° 5 : Contrôle des matières dangereuses

Le contrôle désigne les méthodes qui permettent de prévenir ou de réduire l'impact de l'incident. D'habitude, en cas d'urgence, on adopte dès que possible des mesures de contrôle préliminaires. Ensuite, à mesure que des renseignements additionnels sont obtenus par voie de reconnaissance et d'évaluation, les mesures de contrôle sont modifiées. **La sécurité du personnel et du public a toujours préséance lors d'une intervention en cas d'urgence.**

Étape n° 6 : Suivi

Une caractérisation continue s'impose pour assurer un suivi constant de la sécurité des travailleurs et du public. Le suivi devrait se faire tout au long de l'intervention en cas d'urgence, hors-site autant que sur place. Si la situation évolue de manière significative, on devra réévaluer les dangers et modifier l'intervention en conséquence.

Il est important de dûment documenter les communications, la qualité des données recueillies ainsi que le motif sur lequel s'appuient les décisions prises en matière de sécurité. En effet, pareille documentation pourrait servir de preuve en cas de poursuite. Il est entendu que la documentation devrait être propre au site visé.

RAPPORTS DE SUIVI

Les rapports de suivi constituent un élément essentiel des protocoles d'intervention en cas d'urgence. Les rapports devraient comprendre une description complète de l'incident, une liste des procédures d'intervention prises en réponse à la situation ainsi que des conclusions relatives à l'efficacité de l'intervention.

SOURCES

GZA GeoEnvironmental, Inc. (1991). *OSHA Hazardous Material Incident Response Operations Training Course.*

Lambton College (1991). *Transportation of Dangerous Goods - Emergency Response.*

Plan conjoint de formation et d'apprentissage des opérateurs de machinerie lourde - local 115 (1991). *Occupational Health and Safety Guidance Manual for Contaminated Sites Activities.*

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à:

- **Environnement Canada**
  Région de l'Ontario - Direction générale de la protection de l'environnement
  Division des programmes nucléaires et des contaminants de l'environnement
  4905 rue Dufferin
  Downsview, ON M3H 5T4
  Téléphone: (416) 739-4826
  Télécopieur: (416) 739-4405
  On peut trouver nos BAT sur les sites contaminés sur Internet à l'adresse suivante :http://www.on.ec.gc.ca/pollution/ecnpd/